



REPUBLIQUE DU NIGER

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 110^{ème} session du Conseil de
l'Organisation Internationale pour les Migrations**

Genève, le 28 novembre 2019

Monsieur le Président,

Ma Délégation tient à vous féliciter pour votre élection au poste de Président du Conseil, ainsi que les autres membres du Bureau et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos missions.

Je voudrais également féliciter le Représentant Permanent de l'Ethiopie, Président sortant, pour l'efficacité avec laquelle il a conduit les affaires de l'organisation au cours de son mandat.

A l'endroit du Directeur Général, j'adresse toutes mes félicitations pour le rapport complet qu'il a présenté à l'occasion du présent Conseil.

Monsieur le Président,

Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe africain et se limitera par conséquent à quelques observations sur la coopération internationale en matière de migrations.

Comme vous le savez, le Niger est un pays à fort transit de migrants et à ce titre, il accorde un intérêt particulier à nos présentes assises. En effet, du fait de sa position tampon entre l'Afrique au sud du Sahara et le Maghreb, le Niger est devenu une piste privilégiée des candidats à l'immigration en Europe.

Cette situation s'est exacerbée avec la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel et a engendré et continue d'engendrer sur le sol nigérien des milliers de réfugiés et de déplacés internes.

S'agissant des personnes déplacées internes, dont les cas ne sont généralement pas pris en compte par la coopération internationale, elles constituent des véritables préoccupations pour mon pays. C'est pourquoi, en 2018, il a adopté une loi spécifique sur le cas des personnes déplacées internes. A cet égard, nous souhaitons de la part de l'OIM et de toutes les autres parties prenantes, l'octroi d'une grande attention à cet aspect particulier de déplacement massif de personnes.

Auparavant, le phénomène migratoire au Niger se limitait essentiellement aux immigrants provenant des pays de la CEDEAO et de certains pays de l'Afrique centrale. Aujourd'hui, il est amplifié par le déplacement des personnes nées des conflits armés en Libye, au Mali et au Nigeria.

Face à cette situation, le Niger, qui est déjà partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, a renforcé le cadre de coopération avec les pays voisins, l'Union Européenne et plusieurs organisations internationales. Il a également pris de mesures législatives et réglementaires en vue de prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, protéger les droits des migrants, promouvoir et faciliter la coopération nationale et internationale.

Dans ce contexte, en 2012, une Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et une Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes furent créées suivant l'ordonnance N°2010-86 du 16 décembre 2010.

En outre, en 2015 le Niger a adopté la loi N°2015-036 relative au trafic illicite de migrants qui vise à :

- Prévenir et combattre le trafic illicite de migrants ;
- Protéger les droits du migrant contre le trafic illicite ;

- Promouvoir et faciliter la coopération nationale et internationale en matière de migration.

Sa mise en œuvre a permis aux juridictions du Niger d'enregistrer des résultats satisfaisants en termes de répression et d'immobilisation de moyens de transports.

Ces actions et engagements traduisent la volonté du Niger de faire de la question migratoire une priorité majeure.

Monsieur le Président,

A ce niveau, permettez-moi de souligner que le Niger se félicite de l'adoption du Pacte Mondial sur les Migrations sûres ordonnées et régulières, qui constitue le premier cadre international de coopération mondiale sur la question de migration. En effet, nous estimons que le principe de responsabilité partagée qu'il implique, permettra à la communauté internationale de faire face avec plus d'efficacité à ces défis de migrations.

C'est également le lieu pour moi de féliciter le Directeur General de l'OIM pour les propositions de réformes qu'il a initiées afin d'adapter l'organisation à sa nouvelle fonction de Chef de file mondial en matière de mobilité humaine.

En effet, de l'esprit de ma délégation, ces reformes visent avant tout une plus grande efficacité de l'OIM en matière de gouvernance des migrations et méritent à ce titre d'être soutenues et encouragées. Toutefois, comme l'ont relevé le Représentant Permanent de la Namibie dans son adresse au nom du Groupe africain et bien d'autres délégations, nous insistons sur la nécessité d'accorder une place de premier ordre aux démarches consensuelles, aspect indispensable aux impératifs d'efficacité recherchée et à la durabilité des solutions retenues.

Je voudrais en conclusion renouveler la gratitude du Gouvernement nigérien à l'endroit de l'OIM et des autres partenaires bilatéraux et

multilatéraux pour les appuis multiformes apportés au Niger en vue d'apporter des solutions aux problèmes ainsi posés par la migration.

Je vous remercie